



Communiqué de presse

A grand renfort de publicité, le Ministre de l'Education Nationale vient d'annoncer le recrutement de 6 000 professeur.es des écoles contractuel.les en lieu et place de personnel statutaire et de 8 000 AED jusqu'aux vacances de février (respectivement 191 et 328 dans l'académie) pour « *suppléer les absences liées à la covid-19* ». C'est la démonstration que les besoins en termes de postes sont réels sur le terrain.

Pourtant, depuis ce mercredi 2 décembre, des enseignant.es contractuel.les du second degré public se voient brutalement signifier la non-reconduction de leurs contrats.

Cette décision choque tous les personnels.

Dans les faits, l'Académie de Nantes ne dispose plus des moyens financiers pour embaucher des enseignant.es contractuel.les ou prolonger leurs contrats sur les remplacements qu'ils effectuent d'ici la fin de l'année civile. La voilà la réalité du « *quoi qu'il en coûte* » du président de la République : des professeurs contractuels sans contrat, des élèves sans professeur !

Avec cette décision purement économique, le ministère renonce à la mission première de l'Ecole, à savoir assurer la continuité de l'enseignement pour tous les élèves.

Cette décision a évidemment des conséquences dramatiques pour les personnels contractuels qui se voient brutalement privés de travail et de revenus du jour au lendemain. Pour certain.es, c'est une promesse d'emploi qui disparaît dans un contexte social tendu. C'est inacceptable.

Nos organisations syndicales revendiquent que l'académie soit dotée des moyens supplémentaires pour garantir la continuité du recrutement des personnels, à hauteur des besoins, et rétablisse la prolongation des contrats qui ont été arrêtés.

Nous tenons à rappeler que nous demandons depuis mai un plan de recrutement d'envergure. Cela implique l'augmentation substantielle de postes aux concours et l'abondement des listes complémentaires autant que nécessaire, afin de permettre le recrutement de fonctionnaires stagiaires. Toutes et tous les AED recruté.es doivent également devenir des moyens pérennes : pas de contrat kleenex de trois mois !

Nos organisations syndicales, dans l'action commune, appellent tous les personnels à se réunir pour construire dès maintenant une dynamique de mobilisation et faire valoir leurs revendications.